DELEGATION CENTRALE U.E.S MGEN
*3 Rue de l' Arrivée B.P. 201 75749 PARIS CEDEX 15*
Tel: 06 *50 34 82 97 fixe/fax : 01 45 38 71 07*
*cfdtmgen@infonie.fr* ***SITE INTERNET*** http://www.cfdt-mgen.org

# COMPTE RENDU CFDT DU COMITE d'ETABLISSEMENT DU 30 MARS 2011

## Communication de la Présidente

- **Indemnisation des arrêts de travail par CHORUM**
  Suite à nos différentes demandes, la MGEN est intervenue auprès de CHORUM (ex CPM) pour les délais de versement des indemnités journalières lors d'arrêts de travail. CHORUM s'est engagé à traiter plus rapidement les dossiers ; il ne devrait plus y avoir de retards conséquents dans le versement de ces indemnités. Tout problème doit être signalé immédiatement à l'employeur, par notre biais, celui-ci s'engage à agir immédiatement.
- **Dossier nouvelles classifications – point d'étape :**
  Début avril sur 790 évolutions prévues, 88 % des dossiers seront traités soit 695.
  Les départs des parcours se situeront en mai ou juin (RER).
  Il y aura une diversification des groupes avec transversalité entre structures (CA/CT/SD) pour permettre des échanges entre chaînes de services.
  Des SPS seront nommés sur les postes libérés (CT et CA).
- **Au CE d'avril seront évoquées les évolutions des locaux de Rennes (CA et CT).**

***Intervention de la CFDT*** :
Nous tenons rappeler que, dans le cadre des négociations salariales au sein de l'UGEM, l'intersyndicale appelle à nouveau à un mot d'ordre de grève, ce jour, consécutif à la faiblesse de l'augmentation de nos salaires (0,5 %). Suite à ce mouvement, les employeurs de l'UGEM ont annoncé l'après midi même, rouvrir les négociations le 29 avril.

**Point d'information concernant l'outil *AGATE* (outil de gestion du temps de travail des personnels).**

Fin 2010, mise en place du déploiement du dispositif AGATE.

Il s'agit d'un outil où l'on rencontre des contraintes importantes, avec une phase d'ajustement. L'employeur nous fait part que l'ensemble des demandes sont traitées avec une priorisation des anomalies rencontrées. Des solutions sont étudiées et proposées au fur et à mesure.

***Pour la CFDT***: AGATE se base sur la réglementation du temps de travail en vigueur. Il faudra que nous soyons vigilants par rapport aux circulaires afin que le personnel ne soit pas défavorisé et que les anomalies en cours de traitement soient réglées.

**Projet de réorganisation de la Section Extra Métropolitaine de la MGEN Information**

Cible : création de deux entités : une de type section, l'autre de type CT ;

Celons l'employeur, Une nouvelle organisation est envisagée, dans le but de clarifier les missions de développement et de gestion.

Pas d'impact sur les 90 personnes en poste actuellement, les deux entités resteront au Mans. Pour la future section, les locaux seraient situés dans le centre-ville, près de la gare. Le dossier définitif sera présenté au prochain CE car il faut tenir compte de toutes les particularités de la SEM. Un responsable du Centre de Gestion sera recruté.

***Pour la CFDT :*** Nous notons le côté positif du maintien de tous les personnels sur Le Mans avec possibilité de développement de l'activité couverture à l'étranger dans l'avenir.

Nous demandons que le dossier soi suivi avec toute l'attention qu'il mérite. Le changement est souvent facteur d'inquiétudes et d'investissement supplémentaire pour les personnels. La CFDT demande à l'employeur la méthode et un maximum d'information que nous transmettrons aux personnels MGEN du Mans.

**Projet ORION (Périmètre de déploiement Lot 1) -Information consultation (articles L.2323-6 et L.2323-27 du Code du Travail)**

Le projet ORION porte sur la refonte de tous les outils de liquation à la MGEN. Périmètre très important avec une évolution progressive en trois temps, ceci dans le but de remplacer tous les outils de liquidations et de doter les mutuelles partenaires (MGEN – MFPS – LMDE) d'un seul outil de liquidation.

L'outil ORION s'appuie sur la solution Starweb dont Chorégie a fait l'acquisition.

Première phase prévue pour fin 2011, début 2012, elle impactera seulement les CT et MGEN Filia, car elle concernera la gestion du RO + RC accrochée à la liquidation manuelle et automatique (hors CNSD – RFH, optique).

Mise en place d'un outil avec intégration de personnels dans la montée en charge.

Un gros investissement de toutes parts, sera mis en place. Avec des personnes ressources formées à l'outil sur chaque centre de gestion, avant le démarrage.

En l'état actuel du dossier, il est prévu un gain de productivité sans impact sur les emplois.

***Pour la CFDT***: Nous ne pouvons que cautionner le développement d'un nouvel outil de liquidation, Ce qui permettra à la MGEN de se conforter quant à la gestion du régime obligatoire de Sécurité Sociale et d'avoir un outil commun de qualité à proposer dans la construction de l'U.M.G.

Les informations données sur la montée en puissance du nouveau système sont rassurantes (choix de tests préalables d'abord dans un CT avec une section pilote puis sur les 8 CT avec également pour chacun une section pilote) pour éviter les « cafouillages » habituels lors de mise en route de nouveaux logiciels. La MGEN adopte une véritable démarche de conduite de projet.

Vote : Pour :8 et abstention : 2

**Projet de protocole d'accord relatif à la Négociation Annuelle Obligatoire 2010/2011 (loi du 13 novembre 1982) - Information consultation (article L.2323-6 du Code du Travail)**

Présentation de l'ensemble de l'accord – Motion émise par les organisations syndicales par rapport à l'égalité professionnelle hommes-femme.

***Pour la CFDT*** : Nous rappelons la mobilisation d'aujourd'hui et, à défaut d'avoir pu négocier au sein de la MGEN, une politique salariale ambitieuse, nous nous sommes au moins accordés sur une politique sociale et obtenu une revalorisation des bas salaires.

VOTE : Pour : 4 – Contre : 2 – Abstention : 4

**Fermeture projetée des centres de services relevant de MGEN, le 3 juin 2011, dans le cadre d'une journée de pont**

**Information consultation (articles L. 2323-27 et L.3122-27 du Code du Travail)**

Vote : Pour : 10

**Projet de relogement de la section départementale de l'Yonne**

**Information consultation (article L.2323-6 du Code du Travail)**

Proposition de rachat des locaux de la section. Un déménagement de façon provisoire est envisagé ; la nouvelle section se situera Place de l'Arquebuse à Auxerre avec emplacements de parking.

Vote : Pour : 10

**Dernière minute : Suite à la mobilisation UGEM de ce jour, les employeurs de l'UGEM ont proposé de rouvrir les négociations, le 29 avril.**

**Merci à tous ceux qui se sont mobilisés.**

Prochain CE MGEN : Mercredi 27 avril 2011.

Vos élus CFDT au CE MGEN

Vos élus CFDT:

Olivier CANIONI

Patrick RONSSE

Michel TROADEC

Boris ZULMA

Chantal MAILLOT (Représentante Syndicale)